

COMPTE RENDU DE RÉUNION

13 juin 2018

Résidents des secteurs à proximité du LET de CEC

Soirée d'échanges sur le projet, 13 juin 2018, 18 h 45

Centre à nous

50, rue Thouin, Repentigny, QC, J6A 4J4

O bjectifs :

1. Présenter le projet de poursuite d'exploitation du lieu d'enfouissement technique (LET) de Complexe Enviro Connexions Ltée (CEC).
2. Présenter les innovations technologiques et les mesures d'atténuation mises en place au LET au cours des 20 dernières années.
3. Poursuivre le dialogue entre CEC et le milieu afin de répondre aux questions et préoccupations des citoyens vivant à proximité du LET et d'en tenir compte dans l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE).

Personnes présentes :

Résidents du secteur de la Presqu'île à Repentigny :

- Cinq (5) résidents

Membres du personnel de CEC et consultants :

- Frédéric Bertrand, CEC
- Hélène Desnoyers, WSP
- Marie-Eve Martin, WSP

Le 7 mai 2018, des lettres d'invitation à des soirées d'échanges ont été postées aux résidents des deux quartiers résidentiels situés les plus près du LET de CEC, soit le Carrefour des Fleurs à Terrebonne et le quartier de la Presqu'île à Repentigny. La lettre d'invitation suggérait aux citoyens de prendre connaissance de la documentation disponible sur le site Internet du projet en vue de se préparer aux rencontres.

Au total, 4 826 lettres ont été postées aux résidences du Carrefour des Fleurs dans le but d'inviter les citoyens à des soirées d'échanges prévues les 5 et 6 juin 2018. Dans le secteur de la Presqu'île à Repentigny, 385 lettres ont été postées pour annoncer des rencontres devant se tenir les 12 et 13 juin 2018. Vu le faible nombre d'inscriptions, les participants intéressés ont été rappelés et regroupés en deux soirées, soit celles du 5 et du 13 juin. Le présent compte rendu concerne la rencontre du 13 juin avec les résidents de Repentigny.

Avant le début de la rencontre, des copies papier de la présentation de type PowerPoint ont été distribuées aux participants, de même que le bulletin d'information sur le projet, distribué à l'ensemble des citoyens de la zone d'étude en janvier 2018. Par ailleurs, la carte de l'inventaire des milieux naturel et humain de grand format, réalisée dans le cadre de l'ÉIE, a été présentée aux participants durant la rencontre.

À la fin de l'activité, un formulaire de rétroaction a été remis aux participants afin de recueillir leurs commentaires sur l'activité de consultation et le projet présenté.

PRINCIPAUX COMMENTAIRES ET PRÉOCCUPATIONS

- Le groupe de participants était constitué de résidentes et de résidents de longue date du secteur de la Presqu'île et de nouveaux résidents de ce même secteur, préoccupés par les impacts du site de CEC sur leur qualité de vie.
- Certains participants ont mentionné que la raison pour laquelle un si faible nombre de citoyens s'était inscrit aux soirées d'échanges était due, selon eux, à l'absence d'écoute de la part des propriétaires du LET envers les doléances des résidents vivant à proximité du LET depuis que le site est exploité par BFI.
- Les commentaires de certains participants étaient empreints de scepticisme envers le processus d'évaluation environnementale. Ces derniers ont l'impression que dans le cadre de l'approbation des projets qui avaient fait l'objet de deux ÉIE en 2002 et 2007, les recommandations de certains experts et d'autres individus ayant déposé un mémoire n'avaient pas été considérées. De façon générale, ces citoyens étaient déçus d'apprendre que le LET de Terrebonne allait être exploité encore une dizaine d'années.
- La gestion des plaintes liées au LET par CEC et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a fait l'objet de plusieurs commentaires. Certains participants font part de leur insatisfaction envers le suivi qu'ils ont reçu après avoir fait une plainte (à CEC ou au MDDELCC) pour rapporter des odeurs, soit en raison de la réponse qui ne permettait pas de les éclairer sur la cause des odeurs, ou encore en raison du long délai de réception d'une réponse et de la perception qu'aucune action n'avait été entreprise pour remédier au problème signalé. Certains participants ont indiqué ne plus faire de plaintes même s'ils observent encore des épisodes d'odeurs, principalement de biogaz et notamment la nuit car ils sont lassés d'obtenir des réponses insatisfaisantes. De plus, certains participants ont fait part de leur mécontentement de se sentir associés à une « gang qui chiâle pour rien ».
- Les impacts de la présence du LET sur la santé des résidents à proximité, en particulier des enfants, soulèvent des préoccupations chez les participants à la rencontre.
- Un des participants fait part du sentiment d'iniquité derrière le fait que les matières résiduelles enfouies au LET de Terrebonne proviennent de secteurs situés loin du site, alors que les matières résiduelles des résidents qui vivent les plus près n'y soient pas enfouies¹ (les utilisateurs du site ne sont pas ceux qui vivent les plus importants inconvénients liés à ses activités).
- Selon un des participants, la localisation des stations d'échantillonnage de suivi de la qualité de l'air ne tient pas compte des vents dominants et ne permet pas de recueillir des données représentatives de leur réalité. Ce dernier souhaiterait que pour la prochaine ÉIE, cette situation soit corrigée. À ce sujet, certains participants souhaiteraient que des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air ambiant soient installées au nord du LET et dans le secteur de la Presqu'île sur le terrain de résidents.²
- Selon certains participants, vivre à proximité du LET a des conséquences négatives sur la qualité de vie, notamment être privé de la jouissance de sa cour extérieure lors des épisodes d'odeurs. De plus, les inconvénients subis par les résidents vivant à proximité du site peuvent occasionner des frais pour l'achat de climatiseurs et d'un échangeur d'air.
- Un des participants a souligné l'importance pour la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) de débiter dès maintenant ses recherches pour trouver un autre site où pourront être enfouies les matières résiduelles du territoire lorsque le LET de Terrebonne aura atteint sa capacité maximale.
- De façon générale, les participants ont indiqué dans leur formulaire de rétroaction qu'ils étaient satisfaits de la rencontre bien qu'ils n'aient pas obtenu réponse à certaines de leurs questions.
- Les participants ont été invités à lire une version préliminaire de ce compte rendu pour s'assurer que leurs questions et les réponses qui ont été données soient complètes. Ils ont été avisés que des compléments de réponses allaient être inclus dans le présent compte rendu.

¹ Il arrive que des matières résiduelles provenant de Repentigny soient acheminées au LET de CEC, notamment des résidus de construction ou de démolition, des résidus de centre de tri et des sols contaminés. Peu de matières résiduelles domestiques y sont enfouies. Les contrats de collecte municipaux sont octroyés par appels d'offres à des compagnies de collecte, qui gèrent l'enfouissement de leur côté. Dans le cas de Repentigny, les matières résiduelles générées par les résidents du secteur de la Presqu'île sont ainsi enfouies à plus grande distance de leur quartier que si elles l'étaient chez CEC.

² Les stations d'échantillonnage de la qualité de l'air ont été positionnées en fonction du développement de tout le secteur nord, incluant le projet de la section sud-ouest. Elles sont placées en fonction de l'axe des vents dominants (sud-ouest) et des couloirs préférentiels, soit les emprises de lignes électriques. L'emplacement des stations a été exigé et approuvé par le MDDELCC en 2003 (<http://www.mdclcc.gouv.qc.ca/evaluations/decret/bfi-usine-exigences.pdf>).

QUESTIONS (Q) / RÉPONSES (R)

Q1 **Quelle est la provenance des matières résiduelles enfouies au LET de Terrebonne ?**

R1 La très grande majorité des matières résiduelles acheminées au LET de CEC provient de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et ce, dans une proportion de plus de 90 %. La répartition en 2017 était de 34 % de la Montérégie, 27 % de Montréal, 19 % de Laval, 10 % de Lanaudière et 8 % des Laurentides. Aucune matière résiduelle provenant des États-Unis n'est enfouie au LET de CEC, puisque la réglementation en vigueur ne l'autorise pas (voir Q14). La provenance des matières résiduelles enfouies au LET est consignée dans les registres d'opération de CEC qui sont déposés au MDDELCC.

Q2 **Que va-t-il se produire lorsque le LET de CEC aura atteint sa capacité maximale ?**

R2 Plusieurs projets pourraient être considérés mais, actuellement, CEC n'a pas d'autres projets de développement pour l'enfouissement des matières résiduelles que celui de la section sud-ouest du secteur nord (projet qui fait l'objet de l'ÉIE en cours). Un fonds est par ailleurs prévu pour la fermeture et la gestion post-fermeture du site, et ce pour une période minimale de 30 ans après sa fermeture. Ce sera décrit dans l'ÉIE. Il s'agit d'une obligation du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR) découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) (L.R.Q., c. Q-2).

Q3 **Lorsqu'il aura atteint sa capacité maximale, est-ce que l'exploitation du LET pourrait s'étendre à la bande boisée qui est sur la propriété de CEC et qui fait actuellement un écran entre le LET de CEC et le secteur résidentiel à l'est de ce dernier ? Est-ce que d'autres sites au-delà de la propriété actuelle de CEC sont convoités pour un éventuel agrandissement ?**

R3 CEC n'a pas l'intention d'utiliser cette bande boisée à l'est de sa propriété pour ses activités. Plusieurs milieux humides y sont présents, ce qui limite son potentiel d'exploitation. Plusieurs projets pourraient être considérés une fois le secteur nord complété, mais l'ÉIE en cours de réalisation ne porte que sur l'achèvement de sa section sud-ouest pour l'enfouissement de matières résiduelles. Les autorisations données par le gouvernement sont aussi de durées limitées.

Q4 **Qu'advient-il à la fin de la durée d'un an du projet pilote de CEC d'accueillir les matières putrescibles (bacs bruns) provenant de Terrebonne ? De quelle façon ces matières seront traitées et comment CEC s'assurera qu'elles ne généreront pas de nouvelles odeurs ?**

R4 Pour l'instant, les options sont toujours à l'étude puisque le projet pilote en cours sert à évaluer une technologie et à élaborer des propositions pour le traitement du contenu des bacs bruns. Ce projet de recherche et développement permettra à CEC de bien définir la meilleure technologie à utiliser dans l'avenir. En ce moment, les technologies de traitement des matières putrescibles dans les usines de biométhanisation disponibles³ sont en milieu fermé, ce qui limite grandement l'émission d'odeurs. Une fois traitées, les matières solides deviennent du compost.

Q5 **Est-ce que le fait que CEC mandate WSP et d'autres consultants qui participeront à la réalisation de l'ÉIE ne remet pas en question leur indépendance et leur objectivité face à CEC ?**

R5 WSP est une firme d'experts-conseils dont les professionnels et techniciens respectent un code d'éthique professionnelle. Leurs études sont basées sur des méthodes scientifiques approuvées par les autorités gouvernementales et constamment mises à jour pour respecter les exigences de ces autorités et intégrer les nouvelles connaissances. Une ÉIE ne serait pas jugée recevable si elle n'était pas conforme aux exigences en la matière. Les experts du MDDELCC font l'analyse des méthodes et des données. Ils analyseront donc les études produites par les consultants mandatés par CEC.

³ Pour plus de détails sur ce sujet, voir les Lignes directrices pour l'encadrement des activités de biométhanisation du MDDELCC (mars 2018) relatives aux activités de biométhanisation impliquant des matières organiques en provenance des matières résiduelles : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/programmes/biomechanisation/lignes-directrices-biomechanisation.pdf>

Q6 Est-ce que le Comité des citoyens de la Presqu'île-Lanaudière (CCPL) est toujours actif ?

R6 Dans le cadre de la démarche d'information et de consultation accompagnant la réalisation de l'ÉIE, CEC a rencontré cinq représentants du CCPL le 9 avril 2018. À cette occasion, les membres du comité ont indiqué avoir l'intention de réactiver le comité, notamment par la mise sur pied d'une page Facebook.

Q7 Il semble y avoir une différence entre la coupe illustrée dans le bulletin d'information et celle qui est présentée dans la présentation PowerPoint de la rencontre; est-ce une erreur ? Selon ces coupes, est-il vrai que la nouvelle cellule qui sera développée dans la section sud-ouest du secteur nord atteindra une hauteur plus importante que les cellules existantes ? Si c'est le cas, quel sera l'impact de cette plus importante hauteur sur les odeurs ?

R7 Les deux coupes en question sont en effet différentes parce qu'elles illustrent les hauteurs maximales des cellules à partir d'emplacements différents sur le site. Celle que vous voyez dans la présentation PowerPoint illustre la situation en plein centre de la cellule projetée alors que celle du bulletin est prise plus au nord de la cellule projetée. La cellule de la section sud-ouest du secteur nord atteindra en effet une hauteur de 5 m de plus que la cellule adjacente à l'est. Quoiqu'il en soit, la hauteur de toutes les cellules du secteur nord ne peut dépasser 40 m au-dessus de l'élévation du sol en vertu du décret gouvernemental émis en 2004 pour l'exploitation du secteur nord. L'évaluation de l'impact du projet sur la qualité de l'air, incluant les odeurs, est en cours de réalisation dans le cadre de l'ÉIE par le biais d'une modélisation des émissions atmosphériques du projet, comme exigé par la directive du MDDELCC.

Q8 Est-ce que les cellules complétées actuellement sur le site ont été exploitées à leur capacité maximale ?

R8 Elles ont été exploitées selon la capacité qui était autorisée dans les précédents décrets et certificats d'autorisation.

Q9 Qu'est-ce qui recouvre les matières résiduelles lorsqu'une section a atteint sa capacité maximale ?

R9 Une couche de plus de 3 m d'argile recouvre la cellule lorsque son exploitation est terminée. Une couche de sols est ensuite étendue afin de protéger l'argile et pour permettre l'ensemencement d'un couvre-sol végétal (ex. : trèfle, mil, graminées, etc.).

Q10 Quelle est la proportion de biogaz généré sur le site qui est capté ? Est-il possible de capter davantage de biogaz ? Est-ce que l'ajout de couches supplémentaires d'argile permettrait de limiter l'émission de biogaz ? Est-ce qu'il peut y avoir des fuites dans le système de captation ?

R10 Le système actuel permet de capter environ 95 % du biogaz produit par la décomposition des matières résiduelles. La technologie de captage en place est optimale, et la surface est parcourue et échantillonnée régulièrement afin de déceler toute fissure dans le recouvrement. L'ajout de couches d'argile supplémentaires contribuerait très peu à réduire davantage l'émission de biogaz, puisqu'elle est déjà très basse.

Q11 Pourquoi parle-t-on d'argile « quasi étanche » dans le bulletin d'information ?

R11 CEC prend note du commentaire sur cette formulation d'argile quasi étanche qui peut créer de la confusion. On pourrait plutôt parler d'argile d'une étanchéité remarquable ou exceptionnelle. Nous sommes en conditions de trappe hydraulique et c'est l'eau sous l'argile qui remonte dans les matières résiduelles, et non le contraire.

Q12 Est-ce qu'on pourrait dire que le traitement du lixiviat est similaire au traitement d'une usine d'épuration des eaux usées ? Où est acheminée l'eau de lixiviat après avoir été traitée ?

R12 Oui, en effet, le traitement est similaire. Une fois capté par des conduites sur le site du LET, le lixiviat est acheminé dans les bassins de traitement des eaux de lixiviation, puis à l'usine de traitement biologique du lixiviat opérée par CEC. Son rejet dans le réseau municipal est ensuite fait en respect des normes municipales. Le lixiviat traité est acheminé à l'usine de traitement des eaux usées de Terrebonne-Mascouche par une conduite. Aucun rejet de lixiviat n'est fait directement dans l'environnement.

Q13 Où sont acheminées les matières résiduelles des résidents de la Presqu'île de Repentigny ?

R13 Majoritairement au LET de l'entreprise EBI à Berthierville.

Q14 Connaissez-vous la provenance des matières résiduelles déposées dans les centres de transfert ? Est-il possible que des matières résiduelles provenant des États-Unis puissent y être déposées ?

R14 Les centres de transfert sont assujettis à la même réglementation que les lieux d'enfouissement technique, et les matières résiduelles provenant de l'extérieur du Québec n'y sont pas autorisées. La provenance des matières résiduelles y transitant est consignée dans leurs registres d'opération et fournie au MDDELCC. Elles proviennent majoritairement des collectes municipales des agglomérations adjacentes.

Q15 Est-ce qu'une compaction naturelle des cellules complétées a été ou sera observée ? Est-ce que CEC compte exploiter l'éventuelle compaction naturelle des matières résiduelles pour ses futures activités ?

R15 Une fois la compaction mécanique des matières résiduelles faite et la cellule recouverte, la biodégradation de la matière organique contenue dans la masse de matières résiduelles s'effectue sur de nombreuses années, en générant du biogaz qui est capté. Ce phénomène naturel réduit le volume de la masse de matières résiduelles enfouies. Dans le cadre de la présente demande d'autorisation, aucun projet d'enfouir des matières résiduelles au-dessus des cellules remplies pour exploiter le phénomène de compaction n'est à l'étude.

Q16 Comment ont été évaluées les prévisions de volume de matières résiduelles qui s'accumuleront au cours des dix prochaines années ?

R16 Le volume total d'enfouissement du secteur nord prévu à l'origine était de l'ordre de 39,5 millions de mètres cubes (Mm³), ce qui correspondait à 28,05 millions de tonnes (Mt). De ce volume, 20,3 Mt pourraient être utilisés d'ici fin juillet 2019 en considérant les volumes autorisés par les décrets antérieurs. Le projet correspond au volume résiduel disponible à partir d'août 2019 qui serait de l'ordre de 11,2 Mm³ (9,52 Mt) en prenant en compte l'optimisation de l'espace d'enfouissement prévu dans la conception du site. En considérant un tonnage d'enfouissement annuel diminuant de 5 000 t/a à partir d'août 2019, la durée de vie utile du projet pourrait être de l'ordre d'une dizaine d'années. Toutefois, la durée de vie pourra varier en fonction du niveau de compaction réel et des tonnages annuels réellement enfouis au site.

Q17 Combien de tonnes de matières résiduelles ont été enfouies au LET de Terrebonne au cours des 20 dernières années ?

R17 Environ 20 Mt de matières résiduelles pourraient être enfouies d'ici fin juillet 2019 dans le secteur nord. À ce volume, il faut ajouter celui enfoui dans le secteur est du LET qui a atteint environ 7 Mt (1996 à 2004).

Q18 Combien de stations d'échantillonnage de la qualité de l'air sont présentes sur le site de CEC et où sont-elles situées ? Pourquoi ne pas installer de telles stations dans le secteur de la Presqu'île à Repentigny ? Pourquoi sont-elles à 1 m du sol ?

R18 Il y a trois stations d'échantillonnage de la qualité de l'air au site du LET. Elles sont situées aux limites ouest, est et sud de sa propriété. Quant à leur localisation et leur configuration, elles ont été approuvées par le MDDELCC en fonction du développement du secteur nord au complet⁴. Leur localisation tient aussi compte des vents dominants (provenance ouest et sud-ouest) et des emprises de lignes qui constituent des corridors préférentiels de dispersion des odeurs. CEC a d'ailleurs aménagé, comme mesure d'atténuation des odeurs, une butte-écran dans l'emprise de la ligne à 120 kV axée est-ouest. Si les critères et normes de qualité de l'air sont respectés à la limite de la propriété, ils le sont aussi plus loin puisque les contaminants possiblement émis sont dilués plus ils s'éloignent de la source d'émission. Si ces stations étaient plus éloignées du LET elles pourraient capter d'autres contaminants non liés au LET. Les prises d'air des stations actuelles sont situées sur le toit des bâtiments les abritant, afin de permettre de capter les émissions provenant du LET. La carte jointe à la fin du présent compte rendu illustre l'emplacement des stations d'échantillonnage de la qualité de l'air, notamment, au site du LET de CEC.

Q19 Est-il vrai que le biogaz peut parfois prendre la forme de bulles qui se déplacent ? Ou encore, se peut-il que des odeurs soient générées lors de certaines opérations (« brassage de déchets ») ? Est-ce que ces

⁴ Les lignes directrices du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec pour la localisation des stations de surveillance de la qualité de l'air peuvent être consultées à cette adresse : http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/accreditation/PALA/DR12SCA09_lignes_di_stations.pdf

opérations sont réalisées fréquemment au LET de Terrebonne ? Est-ce qu'il serait possible d'atténuer les impacts de telles opérations ?

R19 Le biogaz est généré par la décomposition de la fraction organique des matières résiduelles et, comme tout gaz, il empruntera le chemin offrant le moins de résistance. Une aspiration est induite dans les puits de captage et la tuyauterie du réseau de captage au LET afin de capter le maximum du biogaz produit (voir Q10 et R10). Il est possible que certaines opérations ponctuelles au site génèrent plus d'odeurs (ex. : installation de drains, forages de puits de captage ou réparations sur le réseau). Dans ces situations, CEC s'assure que les conditions météorologiques soient optimales pour réduire le plus possible les émissions d'odeurs (vents calmes ou vents non favorables à la dispersion vers les secteurs résidentiels, journée ensoleillée, etc.), et met en place des mesures d'atténuation (aspersion de neutralisant d'odeur). Ces opérations surviennent ponctuellement. Il n'y a pas de « brassage de déchets » au LET de CEC.

Q20 Est-ce que l'impact de la présence du LET de Terrebonne et de ses activités sur la valeur marchande des propriétés des secteurs résidentiels à proximité a été étudié ?

R20 Cette composante avait été évaluée en 2008 dans le cadre des audiences publiques du BAPE pour le projet du secteur nord (voir le document DA21 à cette adresse : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/LET-Lachenaie/documents/liste_doc-DA-DB-DC.htm#DA). La conclusion était que le marché immobilier de la revente de résidences unifamiliales du quartier de la Presqu'île se comportait de façon similaire à celui des autres quartiers qui étaient situés à une plus grande distance du LET. Il n'y avait pas de différence significative entre les trois quartiers considérés (Presqu'île et deux secteurs de Charlemagne) quant à l'écart entre le prix demandé et le prix de vente de même que pour les délais de vente. Sur la base des données recueillies, il avait été conclu que la présence du LET n'avait pas une influence négative significative sur le marché immobilier résidentiel du quartier de la Presqu'île. Le secteur au sud du quartier de la Presqu'île est convoité pour d'importants projets de développements résidentiel, commercial et institutionnel (multifonctionnel), ce qui devrait contribuer à l'augmentation de la valeur des propriétés environnantes plutôt que de la réduire.

Q21 Qu'en est-il de l'impact de la présence du LET sur la santé des enfants ? Est-ce que les normes sont toujours respectées ?

R21 Une étude de risques pour la santé humaine a été réalisée dans le cadre de l'ÉIE de 2007, pour l'exploitation de tout le secteur nord et les résultats démontraient que les risques toxicologiques liés aux émissions actuelles et futures du LET étaient négligeables, voire inexistantes, pour la santé de la population résidant en périphérie du LET. Les émissions liées au LET depuis la réalisation de cette étude de risques pour la santé humaine ont démontré que les teneurs sont en deçà des résultats de la modélisation de 2007, qui était très prudente (conservatrice)⁵. Une nouvelle étude de risques pour la santé humaine est en cours de réalisation dans le cadre de l'ÉIE présentement en cours de réalisation.

Q22 Où sont situés les récepteurs sensibles considérés dans l'ÉIE ?

R22 Ces récepteurs sont ceux présents dans un rayon d'au moins 3 km du LET. Les récepteurs sensibles⁶ dans le cadre d'une étude de risques pour la santé humaine incluent typiquement les résidents des secteurs résidentiels actuels et projetés les plus près du projet, dans toutes les directions géographiques. Ils incluent les lieux où sont concentrés les enfants (écoles primaires et secondaires, garderies privées, centres de la petite enfance et parcs), les personnes âgées (résidences pour personnes âgées) et les personnes sensibles du fait de leur état de santé (hôpital Pierre-Le Gardeur), qui représentent des catégories d'humains plus vulnérables. L'évaluation des risques pour la santé humaine sera réalisée pour environ 150 récepteurs sensibles.

⁵ Sanexen. 2007. *Évaluation des risques toxicologiques pour la santé humaine liés aux émissions de biogaz - Projet d'exploitation du secteur nord du lieu d'enfouissement technique de BFI Usine de Triage Lachenaie Ltée (Terrebonne, Québec)*. N/Réf. : RA07-309-1. Document présenté à GENIVAR pour le compte de BFI. En ligne : <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/LET-Lachenaie/documents/PR8.7/Rapport%20final.pdf>

⁶ Dans le contexte d'une modélisation de la dispersion atmosphérique, les récepteurs sont de multiples points (emplacements dans l'espace selon une grille exigée par le MDDELCC) pour lesquels des calculs théoriques sont effectués à l'aide d'un logiciel afin d'évaluer les concentrations de contaminants à ces points. Les stations d'échantillonnage (capteurs) de la qualité de l'air sont des équipements de mesure et d'échantillonnage qui permettent de relever à différentes fréquences les teneurs des contaminants et de les faire analyser en laboratoire pour ensuite comparer les résultats aux normes et critères applicables.

Q23 Est-ce qu'il y a un lien entre les odeurs perçues et les risques pour la santé ?

R23 Toutes les odeurs perçues ne se traduisent pas par un risque pour la santé physique chez l'humain. L'étude de risques pour la santé humaine de 2007 en a fait la démonstration. L'analyse des impacts psychosociaux (dérangement, stress, changements de comportement, etc.) liés aux odeurs perçues fait également partie de l'ÉIE présentement en cours de rédaction.

Q24 Est-ce qu'il serait possible d'installer des capteurs/lecteurs d'odeurs dans le secteur de la Presqu'île ?

R24 Il y a eu par le passé des nez électroniques sur le site de CEC mais ils ne se sont pas avérés efficaces. Ils ont donc été retirés. Des stations de mesure en continu du H₂S (gaz odorant) ont été installées dans les corridors de vents dominants du LET, soit au centre est du LET (station Nord) et au sud (station Sud), aux limites de la propriété de CEC.

Q25 Est-ce que l'étude sur les risques pour la santé humaine sera accessible au public ?

R25 Les différents documents déposés au MDDELCC dans le cadre du processus d'évaluation environnementale du projet de poursuite de l'exploitation du LET de CEC seront accessibles sur le site web du MDDELCC dans le *Registre des évaluations environnementales* à l'adresse : http://www.ree.mddelcc.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-23-087. À la suite de la réception de l'avis de recevabilité du MDDELCC, l'étude de risques pour la santé humaine du projet sera également accessible sur le site web de CEC, où il est déjà possible de consulter les résultats de l'étude de risque pour la santé humaine qui avait été réalisée en 2007 dans le cadre de l'ÉIE à l'adresse : <https://complexenviroconnexions.com/projet-section-sud-ouest/documentation/>.

Q26 Est-ce que le Comité de citoyens de suivi des odeurs de CEC serait ouvert à inclure d'autres citoyens pour ajouter des observateurs ? Il n'y a actuellement pas beaucoup de citoyens au comité.

Lorsqu'un membre du Comité de citoyens de suivi des odeurs quitte, CEC recherche un remplaçant. Les membres de ce comité doivent suivre une formation de détection d'odeurs⁷ afin de devenir un observateur du comité. Les citoyens intéressés peuvent donc suivre cette formation et devenir membres du Comité. Vous pouvez contacter M. André Chulak si cette participation au Comité vous intéresse : André Chulak, Coordonnateur aux communications, Complexe Enviro Connexions, 450 474-7222, andre.chulak@wasteconnections.com.

MOT DE FERMETURE

WSP et CEC remercient les participants pour leur présence. On leur indique qu'une activité de type portes ouvertes se tiendra prochainement sur le site du LET et que la population des municipalités voisines sera informée le temps venu. Les participants sont invités à remplir le formulaire de rétroaction de la présente réunion.

FIN DE LA RÉUNION À 21 h

Compte rendu :

- Rédigé par : Marie-Eve Martin et Hélène Desnoyers, WSP.
- Validé par : CEC.

⁷ Le citoyen est formé à la perception, à la qualification et à l'appréciation des odeurs. Son niveau de perception des odeurs doit être représentatif de celui de la population en général.

